



**CAMPAGNE NATIONALE
DE PREVENTION DES ACCIDENTS EN MONTAGNE**

ETE 2002



DOSSIER DE PRESSE

19 JUIN 2002



Ministère de l'Intérieur,
de la Sécurité Intérieure
et des Libertés Locales

- ❖ Pourquoi une campagne d'information et de prévention des accidents en montagne l'été ? p. 2
 - Le contexte.
 - Les publics ciblés.

- ❖ Quelle campagne : Les outils d'information. p. 3-4
 - Les supports d'informations.
 - Les modes de diffusion.
 - Les zones de diffusion.

- ❖ L'accidentologie et les données du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) p. 5-6

- ❖ Les réflexes à acquérir lorsqu'on réalise une excursion en milieu montagnard. p. 7

- ❖ Les partenaires institutionnels, associatifs, et professionnels de la campagne p. 8

Pourquoi une campagne d'information et de prévention des accidents en montagne l'été ?

Légiférer, réglementer ne constituent pas la seule voie pour répondre à l'expression des besoins en matière de sécurité et les conditions de survenue des accidents témoignent de la nécessité d'informer et de prévenir.

➤ Le contexte

Les pratiques physiques ou sportives connaissent, en montagne, un essor particulièrement important et touchent, de plus en plus, un public dont la multiplicité des pratiques est une des caractéristiques fondamentales.

L'enquête réalisée en 2000 par la mission statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports révèle que 36 millions de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir des activités physiques ou sportives, soit 83% de la population : ces pratiques sont plus ou moins régulières, plus ou moins intenses. Les activités les plus fréquemment citées sont la marche, la natation, le vélo. Les lieux et les modalités de pratique sont variés : en pleine nature, dans des espaces aménagés, gratuits ou non, en adhérant ou non à un club ou une association.

On constate par ailleurs que ces pratiquants, en même temps qu'ils semblent tendre vers une recherche de plus grande autonomie (2/3 des personnes pratiqueraient hors système collectif ou associatif), revendiquent des conditions de sécurité maximales, si l'on en juge par la judiciarisation des litiges.

➤ Quelques éléments du bilan des interventions des services de secours

Le domaine de la montagne n'échappe pas à cette évolution. Cependant, chaque année, de nombreux accidents et décès, notamment non traumatiques, sont à déplorer. Rappelons qu'au cours de l'été 2001, 2295 interventions ont été effectuées par les services de secours en montagne, pour le compte de 2922 personnes dont 1526 blessés et 87 personnes décédées (voir les indicateurs clés du **Système national d'Observation de la Sécurité en Montagne**).

Afin de mieux remédier aux risques potentiels, il est nécessaire d'en connaître les causes et d'en informer le public. En montagne, les conditions météorologiques, l'altitude, un équipement mal adapté, une activité physique ou sportive insuffisamment préparée, sont autant de facteurs qui peuvent mettre gravement en danger la vie des vacanciers.

➤ Les publics ciblés

Les familles et les jeunes seniors constituent les cibles privilégiées de cette campagne :

- les familles tout d'abord, parce que le groupe familial est hétérogène et que l'évolution démographique, notamment dans la pyramide des âges, constitue un des critères à prendre en compte dans les loisirs familiaux.
- les jeunes seniors ensuite (adultes âgés de 40 à 55 ans), attirés par toutes les nouvelles formes de pratiques physiques ou sportives, à qui il convient de rappeler que certaines de ces activités nécessitent une bonne préparation physique.

Quelle campagne : Les outils d'information

➤ Les supports d'informations

Les messages, volontairement pragmatiques, destinés à être lus par un large public, ont été élaborés de façon consensuelle avec les fédérations sportives, les professionnels de la montagne et tous nos partenaires institutionnels et associés.

Susceptibles d'être complétés et précisés, en fonction des disciplines pratiquées au moyen de documents techniques spécifiques éditées par chacun des organismes précités, les préconisations et conseils contenus dans le petit "mémento sécurité" *délivrent des messages génériques, basiques, pour tous types d'activités.*

Pouvant être emporté facilement dans la poche, ce mémento constitue un outil pratique de renseignements, et ce d'autant plus si la précaution a été prise d'en remplir la dernière page en fonction de son lieu de villégiature.

Par ailleurs, souhaitant inciter les vacanciers à rechercher cette source d'informations, une affiche arbore un slogan à vocation didactique : *"la montagne, ça s'apprend"*. Observer et découvrir les phénomènes qui font de la montagne un milieu naturel aléatoire constitue un centre d'intérêt qui ne fait qu'ajouter au plaisir de la pratique physique ou sportive.

Les mémentos ont été tirés à 1 million d'exemplaires, les affiches à 20 000 exemplaires.

➤ Les modes de diffusion

La diffusion est assurée par tous les partenaires : institutionnels, associatifs, professionnels de la montagne relayant cette action de prévention et dont la liste est jointe.

Par ailleurs, les flux migratoires observés à l'occasion des congés d'été nous ont conduits à effectuer la diffusion de cette information non seulement sur les 40 départements de montagne mais également et proportionnellement sur tout le territoire.

Les directions régionales et départementales des Sports, les offices de tourisme, les syndicats d'initiative et les délégations départementales MAIF, constituent les principaux organismes de diffusion.

En outre, des opérations spécifiques de distribution auront lieu au moment des grands départs en vacances, aux péages des autoroutes à partir de Toulouse, en direction des régions pyrénéennes, aux péages de Vienne et de Lyon en direction de la chaîne des Alpes, à celui de l'autoroute du Mont Blanc (ATMB) en direction de la Savoie et de la Haute-Savoie. Par ailleurs, une distribution sera effectuée sur certaines aires de repos ou "étapes sportives".

➤ Les sites Internet

Le site web du Ministère des Sports présente la campagne et permet aux utilisateurs d'Internet de découvrir le "mémento sécurité" dans son intégralité en versions française et anglaise.

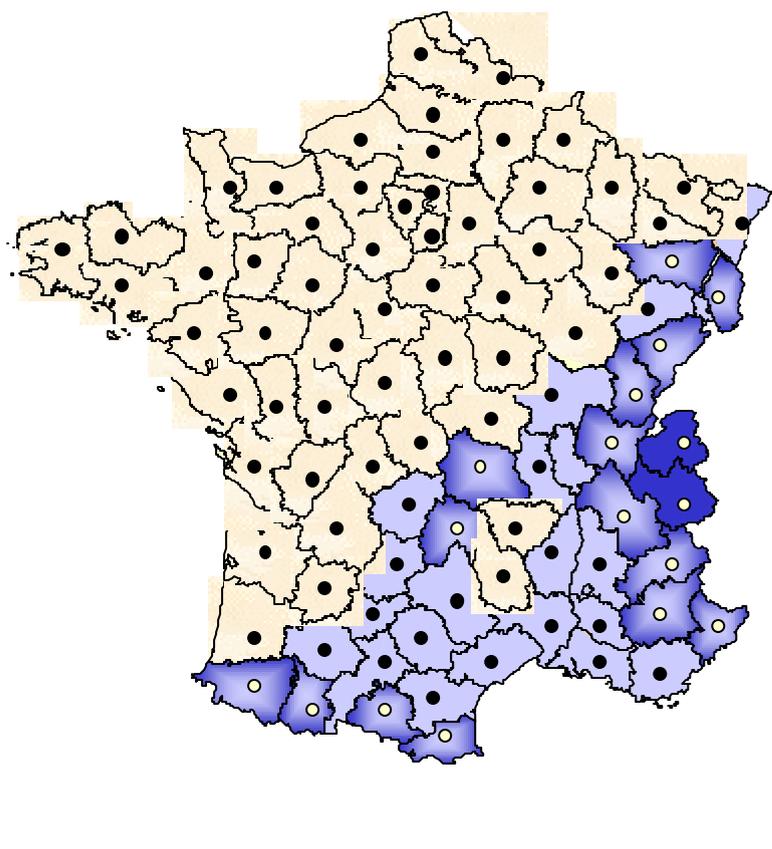
Des liens en direction des sites de chaque partenaire seront installés :

- soit pour obtenir des précisions dans des domaines techniques particuliers aux diverses activités sportives,
- soit pour découvrir les champs couverts par leur activité.

Enfin, les journalistes pourront y télécharger les fichiers de la couverture du mémento et de l'affiche.

Le site du ministère des sports : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Campagne de prévention des accidents
 en montagne été 2002
 Zones de diffusion des supports de communication

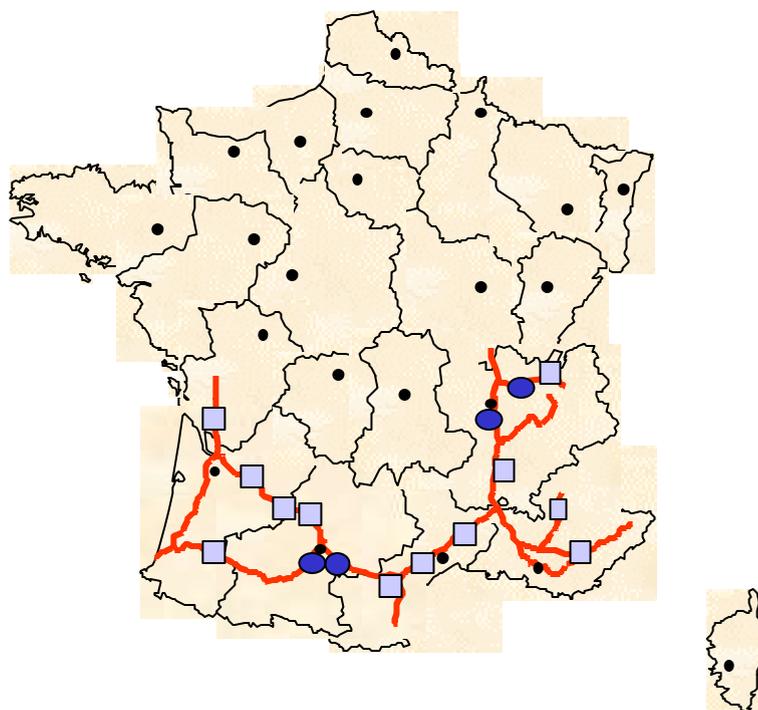


- Association des Maires des Stations Françaises de Sport d'Hiver et d'Eté (AMSFSHE)
- Fédération Nationale des Offices du Tourisme et Syndicat d'Initiative (FNOTSI)
- Points de diffusion de l'association « PREVENTION MAIF »

- Diffusion par les Directions Régionales et Départementales des Sports

et les

- Autoroutes du Sud de la France sur les aires de repos « Etapes sportives »
- Distribution aux péages



L'accidentologie et les données du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne

Le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne

Placé sous l'égide du Ministère des Sports et positionné au sein de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (**le SNOSM**) recense, par l'intermédiaire des préfetures des départements de montagne, les interventions des services de secours. Fondées sur un collationnement exhaustif, les statistiques produites induisent chaque année des axes de prévention qui confirment la nécessité d'intervenir auprès d'un large public pour prévenir les accidents et promouvoir une meilleure sécurité des espaces.

Bilan des interventions effectuées par les services de secours en montagne au cours des mois de juin – juillet – août et septembre 2001.

LES INDICATEURS CLES DE LA SAISON 2001 :

Entre le 1^{er} Juin et le 30 Septembre 2001, le SNOSM a recensé 2295 interventions concernant 2922 personnes se répartissant en :

- **1526** personnes blessées (parmi lesquelles certaines ont pu décéder des suites de leurs blessures).
- **9** personnes disparues.
- **224** personnes malades, soit en raison de leur séjour en altitude, soit pour des raisons de santé, soit encore pour une hypoglycémie ou un épuisement.
- **87** personnes décédées sur le coup soit de manière traumatique, soit de manière non-traumatique.
- **1076** personnes indemnes.

* S'agissant du moyen d'intervention :

Le vecteur le plus employé en réponse à une demande de secours est l'hélicoptère avec 1923 interventions. On enregistre une moyenne de 500 interventions par mois.

* S'agissant de la répartition des interventions par activité :

Plus de la moitié (59 %) de ces interventions concerne des personnes qui pratiquaient la randonnée pédestre en montagne, 19 % l'alpinisme et 22 % d'autres types de pratique.

* S'agissant des personnes secourues :

71 % des personnes évacuées par le secours en montagne ont entre 15 et 50 ans, 22 % plus de 50 ans et 7 % moins de 15 ans.

* S'agissant de la répartition des conséquences d'accident en général :

60 % sont évacués sur blessure ou maladie, 37 % sont indemnes et 3 % sont décédés.

* S'agissant de la répartition des conséquences accidentelles par activité :

Trois tendances se dégagent clairement de l'analyse réalisée sur la saison d'été 2001 :

- **L'alpinisme est l'activité, où la proportion d'accidents graves est la plus importante.**

- Le VTT, le vol libre et la descente de canyon sont les activités qui génèrent la plus grande proportion d'évacuation de blessés.
- La randonnée à pied est l'activité qui génère le plus grand nombre de décès dont une forte proportion est d'origine traumatique. Elle est aussi à l'origine de nombreuses évacuations de personnes indemnes.

| ACTIVITES | DÉCÉDÉS | BLESSÉS | DISPARUS | MALADES | INDEMNES |
|------------------------|-----------|-------------|----------|------------|-------------|
| Alpinisme | 30 | 272 | 4 | 87 | 232 |
| Descente de canyon | 2 | 82 | 0 | 2 | 34 |
| Escalade / falaises | 2 | 65 | 0 | 0 | 24 |
| Parapente / deltaplane | 2 | 119 | 0 | 0 | 43 |
| Randonnée à pied | 45 | 869 | 5 | 130 | 682 |
| Randonnée à raquettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Randonnée à skis | 3 | 14 | 0 | 2 | 23 |
| Spéléologie | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Via Ferrata | 0 | 8 | 0 | 1 | 23 |
| V.T.T. | 3 | 95 | 0 | 2 | 8 |
| TOTAUX | 87 | 1526 | 9 | 224 | 1076 |

LES DONNÉES COMPARÉES

L'interprétation des données comparées sur plusieurs saisons d'été des interventions du secours en montagne sur un échantillon très proche de l'exhaustivité des départements concernés permet de dégager les éléments d'observation suivants.

Par rapport à la saison 2000 :

- Le volume des interventions est en baisse de 4 %.
- Le volume des personnes secourues est en baisse de 10 %.
- Cette baisse générale est liée à la baisse des personnes âgées de 15 à 50 ans parmi les personnes évacuées lors de la pratique de la randonnée à pied.
- Ce sont les personnes âgées de plus de 50 ans qui connaissent une hausse significative d'effectifs parmi les personnes secourues en randonnée à pied.
- Toutes proportions gardées, la randonnée à ski a été l'activité la plus en augmentation en terme d'interventions en raison de l'enneigement exceptionnel qui a favorisé cette pratique.

ECLAIRAGE SUR LES PERSONNES DECEDEES LORS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITES EN MONTAGNE

- L'été 2001 avec 87 morts «sur le coup » a été un peu moins meurtrier que le précédent (102).
- La mortalité en montagne a été très concentrée sur la période allant de mi-juillet à mi-août.
- En randonnée à pied et en alpinisme, plus du tiers des décès traumatiques s'est produit en fin de semaine et les jours fériés.
- Plus de 33% des décès traumatiques en alpinisme se sont produits au mois de juillet.
- Près de 42% des décédés en randonnée à pied le sont pour des raisons non-traumatiques.

Source : S.N.O.S.M. 2002 - Conseil Supérieur des Sports de Montagne

Les réflexes à acquérir lorsqu'on réalise une excursion en milieu montagnard

- La montagne ça s'apprend !

Informez-vous !

Un certain nombre d'organismes (cf. mémento) sont là pour vous accueillir et dispenser les renseignements de base utiles à la préparation de tout projet.

- Ne laissez rien au hasard !

La condition physique de chacun des participants, l'adaptation des objectifs à leurs possibilités ainsi qu'une bonne maîtrise des premiers gestes de secours sont des atouts majeurs dans le jeu du "parfait" randonneur.

- Préparez votre équipement !

Prévoir un matériel adapté et en bon état, emporter de quoi s'orienter, s'hydrater, des vivres énergétiques et une trousse de première urgence contribuent à une bonne gestion du déroulement de la programmation.

- Restez vigilants jusqu'au bout !

Le dosage des efforts, l'adaptation à un milieu changeant, le respect des informations mises à disposition du public vont compléter efficacement toutes les dispositions déjà prises.

- Soyez solidaire en cas de problème !

Savoir demander du secours sans omettre de détail important, apporter réconfort et protection aux éventuelles victimes, peuvent limiter les conséquences d'une situation délicate.

Ces conseils valent pour toutes formes de pratiques physiques ou sportives

Les Partenaires



Le Ministère des Sports

Direction des Sports

Sous-direction de l'action territoriale

Bureau de la protection des sportifs et du public

Contact : Josette PINON tél. 01 40 45 97 33

Bureau de la Communication

Contact : Danièle Perrier tél. 01 40 45 94 21

78, rue Olivier de Serres

75739 PARIS CEDEX 15

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Le Ministère des Sports, dans le cadre de ses prérogatives relatives à la sécurité des pratiquants sportifs, s'est engagé, plus particulièrement depuis 1996, à initier des actions de partenariat dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.

Les données collationnées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), basé à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) et placé sous l'égide de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), sous l'autorité du Ministre des Sports, permettent de fonder une réflexion sur les stratégies à développer en matière de sécurité et de prévention.

Fondées sur un collationnement exhaustif, les statistiques produites induisent chaque année des axes de prévention qui confirment la nécessité d'intervenir auprès d'un large public pour prévenir les accidents et promouvoir une meilleure sécurité des espaces.

En concertation et conjointement avec tous les acteurs publics ou privés désireux de s'impliquer, la démarche du Ministère des Sports, relayé par ses services déconcentrés, s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des publics sportifs à la perception du risque et aux comportements appropriés aux diverses situations : « pour que la montagne reste un plaisir ».



Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles

Sous-Direction de la défense civile et de la prévention des risques

Bureau des risques naturels et technologiques

87-95, Quai du Dr Dervaux

92600 ASNIERES CEDEX

Tél. 01 56 04 75 94

[http:// www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, dans le cadre de la prévention des accidents de montagne, assure la présidence de la Commission de l'Information et de la Sécurité (CIS) du Conseil Supérieur des Sports de Montagne créée le 16 octobre 1984.

La Commission de l'Information et de la Sécurité créée au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne est chargée de donner au président du CSSM un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

Cette commission assure également un rôle de coordination nationale et d'information pour l'ensemble des opérations relatives au secours, à la prévention, à la formation et à la recherche en matière de sécurité des sports de montagne.

Au sein de la CIS, un Système National d'Observation a pour mission de collecter, traiter et analyser les données relatives aux accidents de montagne depuis le mois d'avril 1997 afin d'orienter les recherches et de fixer les priorités en matière de sécurité.

La direction de la défense et de la sécurité civiles participe aux campagnes de prévention des accidents d'été et d'hiver depuis quatre ans aux côtés des administrations et des professionnels concernés, avec l'appui efficace de toutes les préfetures de montagne.



Le Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM)

Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

Tour de Contrôle -Aérodrome

73190 CHALLES-LES-EAUX

Tél. 04 79 72 85 80

<http://www.tourisme.equipement.gouv.fr>

Le Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (S.E.A.T.M.) est un service à compétence nationale rattaché à la Direction du Tourisme au Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

Le S.E.A.T.M. intervient comme conseiller ou expert sur les projets de développement touristique en montagne, notamment dans le cadre de l'instruction des dossiers de créations, d'extension ou de modernisation de stations de sports d'hiver, et plus généralement de pôles touristiques. En partenariat avec l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) il conduit des études techniques, économiques et financières sur le tourisme en montagne, notamment sur la clientèle. Il recueille, traite et diffuse des données statistiques, et participe à la définition des stratégies d'aménagement et de gestion de la montagne. Enfin il apporte son concours à des travaux de niveau national (commission des téléphériques, sécurité en montagne, normalisation des pistes...).



Le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche Direction de l'Enseignement Scolaire

Bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements

107 et 110, rue de Grenelle

75357 PARIS

Tél. 01.55.55.11.54

<http://www.education.gouv.fr>

Les activités scolaires qui se déroulent en dehors des murs de l'école dans le cadre des « sorties scolaires » constituent des modes privilégiés d'éducation à l'environnement, à la sécurité et à la citoyenneté.

La connaissance des phénomènes de la nature et de la montagne en particulier, la bonne appréciation des ressources personnelles permettent d'aborder les situations d'activité en réduisant les risques d'accident souvent redoutés.

En associant tous les niveaux de l'institution scolaire à la diffusion de l'information relative à la prévention des risques en montagne, la direction de l'enseignement scolaire contribue à cette mission générale d'éducation à la sécurité de tous les citoyens.



La Commission de la sécurité des consommateurs (C.S.C.)

Cité Martignac

111, rue de Grenelle

75353 PARIS 07 SP

Tél. 01 43 19 56 67

Télécopie : 01 43 19 57 00

<http://www.securiteconso.org>

La C.S.C. est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 juillet 1983 (article L.224 du Code de la Consommation).

Elle a pour mission la prévention des risques liés à l'utilisation de produits et de services. Pour ce faire, elle fournit des avis aux pouvoirs publics relatifs à des produits ou des services dangereux, elle informe les consommateurs par le biais de communiqués de presse, de campagnes de prévention et de fiches pratiques. Enfin, elle participe à l'élaboration des recensements statistiques relatifs aux accidents domestiques.

Elle travaille sur saisine de toute personne physique ou morale et peut s'auto-saisir en cas de besoin.

Sur son site internet, vous retrouvez l'essentiel des avis, communiqués de presse et autres informations utiles en matière de sécurité des produits et services.



Le SNOSM

Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme

35, Route du Bois du Boucher -BP 124
74404 CHAMONIX MONT-BLANC

Tél. 04 50 53 47 44

Contact : snosm@ensa-jeunesse-sports.fr

<http://www.ensa-jeunesse-sports.fr>

Placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Défense et du Ministère des Sports, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne exerce sous la responsabilité de l'ENSA la charge de recenser par l'intermédiaire des préfetures des départements de montagne les interventions réalisées par les services de secours en montagne.

Ses travaux sont supervisés par un comité de pilotage constitué des administrations précitées, de l'Association Nationale des Maires des Stations Françaises de Sports d'Hiver et d'Eté, de SAMU de France, de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, du Service Interministériel de Défense et de Protection des Civiles de la Savoie, de la Police Nationale, du Syndicat National des Guides de la Montagne, du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, de la Fédération Française de la montagne et de l'Escalade, de l'Association des Médecins de Montagne, de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme et du Secrétariat d'Etat au Tourisme (S.E.A.T.M).

La mise en place du S.N.O.S.M en 1996 consacre, au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, les nombreuses actions partenariales développées par l'Etat, les collectivités locales, les syndicats professionnels, les associations en vue de :

- Prévenir les accidents (campagnes nationales sur la sécurité des activités de pleine nature).
- Promouvoir une meilleure sécurité des espaces.
- Proposer les axes prioritaires pour définir une politique de prévention des accidents.



La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN-SIRPA)

35, rue Saint-Didier
75775 PARIS Cedex 16
Tél. 01.53.65.40.00



La Direction Générale de la Police Nationale (DGPN-SCCRS)

Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08
Tél. 04.50.55.87.11

Depuis 1948, la Police Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers des unités spécialisées des CRS. Le Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (C.N.E.A.S) des C.R.S. a été créé dès 1955 pour sélectionner et former les futurs sauveteurs dans toutes les activités de montagne : alpinisme, ski, canyoning, spéléologie, recherche cynophile en avalanche. 209 agents hautement spécialisés sont ainsi répartis dans les massifs alpins et pyrénéens pour assurer toute l'année des missions de prévention et de secours, notamment au départ des postes de police et de sécurité implantés dans les hautes vallées montagnardes.



L'Association des Maires des Stations Françaises de Sports d'Hiver et d'Été (AMSFSHE)

61, bd Haussmann
75008 PARIS
Tél. 01.47.42.23.32
<http://www.skifrance.fr>

L'association des Maires des Stations Françaises de Sports d'Hiver et d'Été / Ski France rassemble plus de 100 stations de montagne, réparties sur les 5 massifs français (Alpes, Auvergne, Jura, Pyrénées, Vosges). Elle représente 90% de l'offre touristique montagne, en été, comme en hiver.

Son rôle premier est de représenter les 103 stations de Montagne auprès des pouvoirs publics, afin de faire valoir et défendre leur spécificité, mais aussi d'informer les stations adhérentes sur tous les problèmes administratifs et juridiques liés à cette spécificité, mais aussi sur tous les sujets propres aux collectivités locales.

Son deuxième rôle (qui constitue son originalité pour une association d'élus) est de promouvoir et de valoriser l'attrait touristique des stations de montagne en hiver comme en été, auprès du grand public français et étranger.

A cet effet, l'AMSFSHE/SKI France a développé des supports de communication (brochures, Internet, intra net...) qui s'adressent particulièrement aux familles et aux juniors.

C'est ainsi qu'elle participe à des campagnes publicitaires internationales et nationales en faveur de la destination Montagne française telles que « La montagne, ça vous gagne ! ». Elle participe aussi aux campagnes nationales de prévention contre les accidents en Montagne « prudence = bonnes vacances », « total contrôle », ou bien celle en faveur du port du casque pour les enfants, ou encore celle d'aujourd'hui, le « memento sécurité » qui s'adresse aux familles qui méconnaissent trop souvent le milieu montagnard. Il s'agit donc de les informer et de les sensibiliser aux dangers réels et potentiels.



La Fédération des Clubs Alpins Français (CAF).

24, avenue de Laumière
75019 PARIS
Tél. 01.53.72.87.00
<http://www.clubalpin.com>

La Fédération des Clubs Alpins Français regroupe 93 000 pratiquants des activités de montagne, alpinisme, escalade, randonnée, ski sous toutes ses formes, raquette à neige, spéléologie, descente de canyon et même parapente et vélo de montagne. La pratique dans un environnement naturel non « aseptisé » fut la vocation première de l'association nationale créée en 1874, époque propice à la conquête des grands espaces de montagne. Cette pratique est encore le pot commun des adhérents d'aujourd'hui avec la nécessité de se former pour atteindre un niveau de pratique autonome.

Les refuges de haute montagne dont un bon nombre sont propriétés de la fédération sont les lieux privilégiés de ces apprentissages du milieu.

L'alpinisme, mais aussi toute pratique hors des sentiers battus, exige une pratique responsable et respectueuse de l'environnement.

C'est à ce titre en particulier que la Fédération des clubs alpins français a participé dès le début aux démarches de sensibilisation des pratiquants engagée par les ministères des Sports et de l'Intérieur. La formation passe d'abord par l'information.

De plus, la Fédération des Clubs Alpins Français ne peut que se féliciter de la démarche d'incitation qui est privilégiée, démarche en adéquation complète avec ses statuts et qui ne peut que favoriser le développement d'une éthique chez les pratiquants.

Ces campagnes de prévention sont également l'occasion de resserrer les liens de la communauté montagnarde et sont devenues des temps forts de l'analyse de nos pratiques.



L'Union des Centres de Plein Air (UCPA).

62, rue de la Glacière
75640 PARIS cedex 13
Tél. 08.25.82.08.30
<http://www.ucpa.com>

L'UCPA est une association Loi 1901, créée en 1965 et cogérée par le Ministère des Sports. Elle a pour projet initial de développer des pratiques sportives de pleine nature et d'en permettre l'accès financier, technique et culturel au plus grand nombre, en particulier des jeunes, par l'organisation de vacances et de loisirs sportifs, et par la formation aux métiers sportifs et d'animation.

Le projet de l'UCPA s'appuie fortement sur la responsabilisation des pratiquants et l'acquisition de principes et techniques conduisant à une pratique autonome. Il est donc naturel que l'UCPA s'associe à une campagne de prévention contre les accidents en montagne allant dans le sens d'une meilleure information du public sur les risques et les règles à respecter.



La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

14, rue Riquet
75019 PARIS
Tél. 01.44.89.93.90
<http://www.ffrp.asso.fr>

55 ans de réalisation, d'entretien et d'accueil pour 15 millions de pratiquants

Une étude sur l'accidentologie a montré que la randonnée pédestre, pratiquée sans encadrement, pouvait être dangereuse, en montagne notamment.

C'est pourquoi la FFRP, pour remplir sa mission de service public, a accepté et souhaite être présente dans ces grands rendez-vous de prévention des accidents en montagne afin de contribuer à l'information auprès de tous. En effet, au-delà de l'aménagement du territoire par la création, l'entretien et le balisage des 180 000 kilomètres de sentiers balisés par 6 000 bénévoles et l'édition de topo-guides avec une collection de 220 titres, la FFRP s'est donnée pour missions :

- la promotion de la randonnée en France et l'information auprès des pratiquants ;
- la formation d'animateurs de randonnée ;
- la pratique de la randonnée en toute sécurité avec la licence et la randocarte .



La Fédération Française de Spéléologie (FFS)

130, rue de Saint Maur
75011 PARIS
Tél. 01.43.57.56.54
<http://www.ffspeleo.fr>

En participant à la campagne sécurité montagne été 2002, la Fédération Française de Spéléologie manifeste son souci d'apporter aux pratiquants de notre discipline ses conseils et recommandations, afin que la découverte du monde souterrain s'effectue pour tous, dans des conditions de sécurité optimum.

Au travers de ses 550 clubs, mais aussi à l'occasion des quelques 120 stages de découverte et de perfectionnement organisés annuellement, la F.F.S. entend montrer que la spéléologie n'est pas seulement un sport, mais aussi une activité dans laquelle le versant scientifique touchant à des domaines aussi divers que l'archéologie, la biologie, la paléontologie ou l'hydrologie est présent en permanence.

Pour apporter son soutien lors des incidents pouvant survenir lors de la pratique de notre discipline, la fédération s'est dotée d'une commission secours, composée de bénévoles parfaitement entraînés qui sont susceptibles de collaborer avec les autorités en cas d'alerte.



La Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK)

87, quai de la Marne, BP.58

94344 Joinville le Pont

Tél. 01.45.11.08.50

<http://ffcanoe.asso.fr>

La F.F.C.K. c'est 100 000 adhérents, 1 million de pratiquants. Evoluant en pleine nature, les pratiquants de canoë-kayak sont de fait responsables devant elle et lui doivent des comptes en la respectant et la protégeant. Ainsi gestionnaire de son milieu, la FFCK conduit de nombreuses actions dans ce domaine : mise en place de formations, nettoyage de rivières, protection de sites, aménagements de passages dangereux, code du pratiquant

La F.F.C.K. est engagée dans des actions de prévention et de protection des personnes par le biais du Conseil National de la Protection des Usagers créé le 12 octobre 2001.

Il a pour mission d'analyser les risques et de préconiser des actions de prévention en direction des pratiquants et des dirigeants.

À partir de la mise en place d'un observatoire de l'accidentologie, il organise ses actions autour de cinq axes :

- *Inform*er les structures, les pratiquants, les organisateurs, les dirigeants: diffuser des recommandations, renforcer le recours aux éditions fédérales, inciter la mise en conformité juridique des structures.
- *Form*er les pratiquants et les cadres : construire des outils d'enseignement intégrant les notions de sécurité, mettre en place des formations de formateurs sur la sécurité, favoriser la publication d'ouvrages sur la sécurité et de guides de randonnée nautique.
- *Expert*iser : clarifier le cadre réglementaire des activités, préconiser des éléments de sécurité dans la construction du matériel nautique et des équipements sportifs et de loisirs.
- *Sign*aler, équiper, favoriser l'entretien : favoriser le rétablissement de la continuité des parcours par l'aménagement physique des sites et l'utilisation de signalétique, poursuivre les opérations de nettoyage des cours et plans d'eau.
- *Rég*lementer: favoriser la mise en œuvre des réglementations : faire évoluer nos textes réglementaires pour une meilleure prise en compte des différentes formes de pratique, faire appliquer le règlement fédéral sur toutes les manifestations, encourager l'élaboration des plans départementaux de randonnée nautique et l'usage de la signalétique.



La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

12, rue Louis Bertrand

94200 Ivry-Sur-Seine

Tél. 01.56.20.88.88

<http://www.ffct.org>

En moyenne et haute montagne, une randonnée cyclotouriste ou VTT ne s'improvise pas. Bon nombre de pratiquants occasionnels ne sont pas toujours conscients et informés des difficultés qui les attendent lorsqu'ils se retrouvent dans un milieu montagneux. La préparation minutieuse de « la Rando » conditionne alors sa réussite. Etudier l'itinéraire sur des cartes précises, progresser sur des sentiers balisés, évaluer le dénivelé, identifier précisément les passages techniques tant en montée qu'en descente, maîtriser son vélo en toutes circonstances, utiliser un équipement adapté à sa propre pratique, s'informer sur les conditions météo à venir, respecter l'environnement et les autres usagers, sont autant de règles élémentaires que tout pratiquant doit appliquer à la lettre.

De ce point de vue, la Fédération Française de cyclotourisme ne peut que se réjouir de la campagne « Prévention-été » des activités physiques de pleine nature initiée par le Ministère des Sports. Ce partenariat permanent entre fédérations sportives, pouvoirs publics et acteurs du terrain a pour objectifs d'améliorer les conditions de pratique et de sensibiliser tous les adeptes des « APPN » aux risques auxquels ils peuvent être confrontés. Souhaitons que ces conseils préventifs responsabilisent davantage tous les adeptes du vélo en montagne.



La Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME).

8-10, quai de la Marne
75019 PARIS
Tél. 01.40.18.75.50
<http://www.ffme.fr>

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.), la FFME est une fédération unisport délégataire du Ministère des Sports. Ancrée dans le milieu montagnard dont elle est issue, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) symbolise aussi bien le rêve et l'aventure que la formation, la performance sportive et le dépassement de soi-même en milieu citadin.

Alpinisme, canyonisme, cascade de glace, escalade en falaise ou sur structure artificielle, expéditions lointaines et treks, raquettes à neige, ski-alpinisme et raids sportifs sont les activités quotidiennes des licenciés.

Motivations :

- La FFME souhaite rendre la montagne plus accessible en prouvant que cet univers de rêve, cet espace de conquête et de liberté jadis réservé à une élite d'aventuriers est aujourd'hui le théâtre de mille aventures individuelles de toutes natures.
- Les activités de montagne se caractérisent par une confrontation de l'individu à des risques qu'il doit maîtriser. Cette maîtrise s'acquiert par la connaissance des règles de sécurité spécifiques à chaque activité et par la formation. La FFME forme ses licenciés (46640 et 1030 clubs) et les informe des règles de pratique et de sécurité en montagne.



Le Syndicat des Moniteurs de ski Français (ESF)

6, allée des Mitallières
38240 Meylan
Tél. 04.76.90.67.36
<http://www.esf.net>

Fondé en 1945 par Gaston CATHIARD, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français s'est employé dès sa création à structurer un réseau d'écoles de ski, à valoriser les méthodes de l'enseignement du ski français tout en cherchant à développer sa pratique.

Il a su créer une cohésion parfaite des moniteurs de ski, à travers l'institution d'un label de qualité et de garantie de sécurité : l'Ecole du Ski Français.

Aujourd'hui, le professionnalisme et la réputation des ESF sont devenus une référence mondiale en matière d'enseignement du ski. Leurs 14 600 moniteurs répartis sur 250 sites enseignent aux skieurs non seulement les techniques de glisse les plus performantes, mais également le plaisir de skier en toute sécurité grâce à une bonne connaissance de la montagne.

Très soucieux de préserver la sécurité de la clientèle des ESF, le SNMSF a participé activement à toutes les campagnes de sécurité hiver et été, depuis leur création.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les ESF et le SNMSF, connectez-vous sur le site.



Le Syndicat National des Guides de Montagne (SNGM)

210, rue François Guise
73000 Chambéry
Tél. 04.78.68.51.05
<http://www.sngm.com>

Le Syndicat national des guides rassemble 1500 guides de hautes montagnes exerçant en France. Les guides par leur savoir-faire et leur présence en montagne sont des repères en matière de prévention des risques. C'est tout naturellement qu'ils participent à cette nouvelle campagne de prévention.

Chaque jour de l'été est l'occasion pour eux de rencontres avec les pratiquants de la montagne. Ils assument ainsi leur rôle de médiateur entre un public avide de découverte et un milieu féérique nécessitant d'indispensables mesures de sécurité. En complémentarité avec cette campagne de prévention, les guides vont initier prochainement un service Internet de mise en ligne des conditions de courses en montagne. Ce service a pour ambition de donner des informations concrètes, régulièrement mises à jour et ainsi contribuer à une pratique de la montagne raisonnée.



Le Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne (SNAM).

240, rue de la République
73018 CHAMBERY CEDEX

Tél. 04.79.62.18.58

Contact : Snamnat@aol.com

Titulaires d'un brevet d'état d'alpinisme, les Accompagnateurs en Montagne sont habilités à encadrer la randonnée pédestre (avec, le cas échéant, des animaux pour le portage), le trekking, la raquette à neige, le V.T.T. et le canyonisme. Au travers du projet FABIEN, les Accompagnateurs en Montagne se mobilisent pour l'accès à la pleine nature pour tous, notamment pour que les personnes handicapées aient elles aussi accès aux sentiers et chemins de montagne.

Professionnels du milieu montagnard, les Accompagnateurs en Montagne sont confrontés quotidiennement aux impératifs de sécurité dans l'exercice de leur activité. Dans ces conditions le SNAM ne peut que souscrire à la démarche engagée au travers de cette campagne 2002 de prévention contre les accidents de montagne.



La Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS)

3, rue Jules GUESDE
92300 LEVALLOIS PERRET

Tél. 01.47.31.56.23

<http://www.fifas.com>

La FIFAS (Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs) rassemble plus de 300 marques petites et grandes dans les secteurs de biens d'équipements sportifs pour la personne et pour les collectivités.

On y recense les fabricants dont les unités de production sont en France où à l'étranger, des filiales françaises de sociétés étrangères, des importateurs ou agents.

La FIFAS représente l'ensemble de l'industrie du sport et en particulier les professionnels de l'équipement pour les activités Outdoor (randonnée, alpinisme, via ferrata, spéléologie,...)

La FIFAS s'associe à la « Campagne de Prévention contre les Accidents de Montagne » car « Partir à l'aventure, découvrir la faune et la flore, partager les joies d'une randonnée en famille, en copains, gravir des sommets ce sont de merveilleuses sensations et des souvenirs à partager mais sans prendre de risques. Il faut être conscient et prudent et partir avec un bon équipement ».



France Ski de Fond

725, Faubourg de Montbélian
73000 CHAMBERY

Tél. 04.79.70.35.04

<http://www.ski-nordic-France.com>

France Ski de Fond, créé en 1986, dans le prolongement de la LOI MONTAGNE de 85, a pour mission de coordonner le développement des 230 sites nordiques français regroupés au sein de 21 associations départementales ou régionales.

Au-delà du développement touristique et de l'aménagement des sites nordiques, France Ski de Fond joue un rôle essentiel en matière d'accueil et d'information du public.

La qualité et la sécurité sont des préoccupations essentielles, qui ont conduit la FSF :

- à créer le LABEL FSF, incluant dans sa charte, les mesures indispensables pour assurer la sécurité sur les pistes et itinéraires normalisés.
- à demander la création du diplôme d'Etat, de Pisteur Secouriste Nordique, qui nous a permis de former 550 professionnels diplômés, au cours des 10 dernières années.

Les résultats directs des actions se sont traduits par une diminution importante des accidents sur les sites nordiques, qui ne représentent aujourd'hui plus que 1% des accidents de ski.

C'est pourquoi, il paraît indispensable de poursuivre cette action en s'associant à l'ensemble des partenaires concernés, pour que la campagne nationale de sécurité sensibilise l'ensemble des pratiquants qui fréquentent la montagne en toutes saisons.



La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FNOTSI).

280 BD SAINT GERMAIN
75007 PARIS

Tél. 01.44.11.10.30

<http://www.tourisme.fr>

La Fédération Nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative - Fnotsi, assure la représentativité des offices de tourisme (classés de 1 à 4*) et syndicats d'initiative auprès des pouvoirs publics et des professionnels du tourisme (fédérations territoriales, restauration, hôtellerie...). Elle définit la politique générale, conseille et coordonne les actions du réseau, assure au travers d'actions médiatiques la notoriété de l'image du réseau au niveau de l'opinion publique.

Développant la culture de réseau, la Fnotsi se doit d'être au cœur des synergies nationales afin d'amplifier ses actions et de faire bénéficier les offices de tourisme et syndicats d'initiative du maximum de potentialités.

En 2002, la FNOTSI est partenaire de la campagne *de prévention contre les accidents de montagnes* en aidant à la diffusion de l'information par l'intermédiaire du réseau des 3 611 OT et SI, qui reçoivent chaque année, 60 millions de visiteurs et en incitant son réseau à sensibiliser les touristes à la sécurité en montagne.

Le réseau de la Fnotsi en quelques chiffres c'est : • 23 fédérations régionales, • 100 unions départementales, • 3 611 offices de tourisme et syndicats d'initiative, • 70 000 administrateurs, • 13 600 salariés, • 450 000 adhérents, • 60 millions de visiteurs, • 40 millions d'appels téléphoniques, • 7 millions de lettres expédiées, • 60 millions de dépliants édités et distribués, • 1,6 million d'e-mails reçus • 1 450 000 visiteurs sur le site web.



Météo-France

1, quai de Branly
75340 PARIS cedex 07
Tél. 01.45.56.74.25

<http://www.meteo.fr>

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France élabore chaque jour une carte de vigilance (consultable sur www.meteo.fr) qui signale au public et aux services de sécurité civile les phénomènes météorologiques dangereux.

En montagne, les conditions météorologiques évoluent rapidement et souvent avec violence. Leur prise en compte est essentielle pour la sécurité des pratiquants de la montagne. Outre sa participation à la campagne de prévention contre les accidents de montagne, Météo-France édite chaque année deux guides de sensibilisation en collaboration avec des partenaires institutionnels et des fédérations sportives. Le *Guide Montagne* comprend notamment des explications simples sur les phénomènes atmosphériques de montagne et une aide à la compréhension des bulletins de prévision montagne. Le *Guide Avalanche* décrit les différents types d'avalanches, l'échelle européenne du risque d'avalanche et permet d'interpréter les bulletins "neige et avalanche".

Météo-France propose au public des bulletins de prévision spécifiques à la montagne consultables par téléphone, Minitel et sur Internet qui permettent d'anticiper les phénomènes et de programmer ses activités en mesurant les risques encourus.



Médecins de Montagne

132 avenue des Bernardines

73000 CHAMBERY

Tél. 04.79.96.43.50

Contact : info@mdem.org

L'Association « Médecins de Montagne » regroupe aujourd'hui près de 220 médecins généralistes installés en stations de sports d'hiver et spécialisés dans la traumatologie du ski et la médecine de montagne.

Depuis 1953, elle s'attache particulièrement à :

- améliorer la qualité des soins en station ;
- agir en faveur de la prévention des accidents de sports d'hiver ;
- faire connaître et défendre la spécificité de l'exercice de la médecine des sports d'hiver.

Elle s'efforce, depuis quelques années, de diffuser ses conseils de prévention pour le grand public à travers sa présence au sein de nombreuses campagnes de prévention.



La Prévention MAIF

50 avenue S.ALLENDE

79000 NIORT

Tél. 05.49.73.84.95

<http://www.maif.fr>

La MAIF, la Mutuelle du monde de l'Education, de la Recherche, de la Culture et des Loisirs, s'est toujours impliquée dans l'activité de prévention en développant aide et conseil auprès de ses sociétaires. Cette volonté d'agir en amont de l'accident s'est traduite par la création de l'association Prévention MAIF en 1980 et par celle en 1989 de la Fondation MAIF qui soutient la recherche scientifique sur la prévention du risque.

La mission de Prévention MAIF consiste à mettre en place une éducation à la sécurité d'intérêt général grâce à l'engagement de 2000 bénévoles qui mettent leur savoir-faire pédagogique au service de cette éducation, essentiellement en milieu scolaire. Depuis l'origine, Prévention MAIF est partenaire des pouvoirs publics pour aider à la conception de supports et d'actions visant à sensibiliser un large public, sur des sujets majeurs de sécurité. Ainsi, elle a reçu en 2001 l'agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public .

Le champ du risque est large : si les risques domestiques et routiers occupent une place prépondérante au sein de son action, Prévention MAIF s'intéresse à ceux liés aux activités de la vie courante comme les sports et loisirs. C'est pourquoi elle s'est associée au projet de campagne d'information piloté par le Ministère des Sports. Elle a été par ailleurs sensible à la méthodologie de ce projet reposant sur le rapport du SNOSM qui met en évidence le besoin d'information et de prévention face à des pratiques croissantes. Ce rapport établit également un lien avec les préoccupations de la MAIF qui, de son côté, fait le constat d'accidents spécifiques en montagne l'été qu'il s'agisse d'activités encadrées ou non.

Conseiller et informer afin que chacun adopte des comportements adaptés et responsables : en apportant un soutien financier à cette action et en diffusant ce dépliant auprès des assurés MAIF et Filia-MAIF, Prévention MAIF souhaite contribuer à amplifier le message de prévention. Elle veillera à assurer un relais auprès des enseignants et leur proposera prochainement un cédérom pour sensibiliser les enfants aux risques de la vie courante et des loisirs.